



HAL
open science

Les fruitières fromagères des Hautes-Alpes. Un siècle d'histoire (1850-1950)

Philippe Moustier

► **To cite this version:**

Philippe Moustier. Les fruitières fromagères des Hautes-Alpes. Un siècle d'histoire (1850-1950). Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 2020, pp.77-100. hal-03165625

HAL Id: hal-03165625

<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-03165625>

Submitted on 27 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les fruitières fromagères des Hautes-Alpes. Un siècle d'histoire (1850-1950)

Philippe Moustier¹

Dans les montagnes des Alpes du Sud naissent au milieu du xix^e siècle les premières coopératives agricoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce mouvement apparaît dans les Hautes-Alpes, puis gagne les Alpes-Maritimes et plus tardivement les Basses-Alpes. Ces structures haut-alpines sont dénommées fruitières² dans les enquêtes agricoles, même si dans la réalité, leur fonctionnement est la plupart du temps fort éloigné de celui du système coopératif. Quelles dynamiques et quels enjeux, tant internes qu'externes, motivent ces créations ? Quels problèmes de gestion et quelles mutations de l'économie laitière expliquent leur déclin assez rapide ?

Ces fruitières sont évoquées dans des monographies locales, mais aussi dans divers ouvrages, notamment ceux des géographes Philippe Arbos et Raoul Blanchard. Certains livres écrits par des forestiers (Félix Briot, Pierre Buffault, Emile Cardot) traitent également des fruitières haut-alpines. Deux enquêtes laitières (1872 et 1901) permettent de localiser les établissements. Mais l'apport des sources conservées aux archives départementales, particulièrement la sous-série 7 M³, est essentiel. Parmi ces éléments, les riches rapports, la plupart émanant des forestiers, et les correspondances permettent d'appréhender la création et le fonctionnement des fruitières, ainsi que leurs problèmes.

¹ Agrégé de l'Université, docteur en géographie, UMR 7303 TELEMME, Aix-Marseille Université-CNRS, Aix-en-Provence, France.

² Les fruitières, associations pour la fabrication de fromage, sont nées en Franche-Comté et en Suisse au xiii^e siècle. Dans le Jura, des coopératives vinicoles sont aussi dénommées fruitières.

³ Ces sources, principalement basées sur des rapports liés aux demandes de subventions (création, entretien de bâtiments, acquisition de matériel...) auprès de l'État (Ministère de l'agriculture) ou du département, mais aussi ceux des inspections, permettent de suivre la mise en place des structures et parfois leur évolution. Par contre peu d'informations ont été trouvées dans les archives départementales concernant les dates de fermeture de ces établissements. Quelques recherches réalisées dans les archives communales peuvent apporter quelques éléments complémentaires, mais leur consultation n'a pu être envisagée dans le cadre de ce travail. De rares sources orales ont pu être mobilisées.

Les Hautes-Alpes pionnières au sein des Alpes du Sud

Une nouvelle donne dans les Alpes du Sud à partir du milieu du xix^e siècle

À partir du milieu du xix^e siècle les Alpes du Sud entament une période de mutations. Sur le plan démographique tout d'abord avec le début d'une phase séculaire d'exode rural, déjà engagée depuis une ou deux décennies sur les territoires montagnards les plus hostiles à l'homme. Cette époque coïncide aussi avec le développement de nouveaux modes de transports, tout d'abord le chemin de fer suivi après la Première Guerre mondiale du transport automobile. Ces progrès techniques, permettant d'acheminer rapidement des denrées sur de longues distances, facilitent l'expédition des productions de la montagne vers les villes, mais en même temps les mettent en concurrence avec celles de la plaine où les conditions culturelles sont plus favorables.

Ces évolutions démographiques et techniques ont un impact sur l'économie montagnarde, alors très largement dominée par l'agriculture. Avec la diminution du nombre de bouches à nourrir et donc aussi celle du nombre de bras, l'agriculture haut-alpine se transforme lentement, dans le cadre de la révolution agricole et devient peu à peu moins auto-consommatrice. Les surfaces céréalières se rétractent au bénéfice des cultures fourragères, donc de l'élevage véritable richesse des montagnes qui valorise aussi les vastes espaces pastoraux.

Entre 1850 et 1950, le cheptel s'accroît dans ces montagnes sèches, notamment les bovins et les ovins, avec la progression des cultures fourragères permettant d'hiverner davantage de bétail. Parmi les bovins le cheptel laitier se développe. Dans la deuxième moitié du xix^e siècle l'augmentation des volumes de lait, denrée périssable, entraîne une hausse de la production de beurre et de fromage. Ce n'est qu'au début du xx^e siècle grâce à la pasteurisation, que peut s'envisager l'acheminement du lait vers les lieux de consommation urbains.

Un développement précoce des fruitières dans les Hautes-Alpes

La transformation du lait en beurre et fromage est assurée à la ferme dans chaque ménage, mais aussi en été dans des chalets d'estive. Cependant, le regroupement de producteurs pour réaliser ces opérations se développe précocement dans les Hautes-Alpes. Philippe Arbos écrit à ce sujet que le Queyras a introduit les fruitières dans les années 1840 et 1850 « alors que la Savoie les connaissait, encore à peine » et il poursuit que « Château-Queyras, Abriès, Molines firent venir des fromagers soit de Savoie, soit

du pays de Gex ⁴». A Abriès dès sa création au hameau du Roux en 1854 la fruitière⁵, pour produire un fromage de qualité, fit venir du Jura une femme pour faire la nouvelle manipulation façon Gex afin de remplacer la fabrication traditionnelle qui a du mal à se vendre sur les marchés provençaux. Cette femme qui « réussit assez bien fit même des élèves », mais pour améliorer encore la qualité, la structure envisage en 1873 « de faire venir de Gex même un homme de l'art compétent en la matière⁶ ».

Ces fruitières, la plupart liées au départ à des initiatives collectives, sont parfois initiées, voire portées, par un élu ou un notable de la commune⁷. L'enquête sur l'industrie fromagère de 1872 mentionne pour le canton d'Aiguilles que des habitants :

Depuis une vingtaine d'années... dans le but de réduire les frais de manipulation de leur laitage et d'augmenter leur revenu, à l'exemple du pays de Gex, confient à une fille de service la manipulation dans un local commun, aux soirs et matins, à l'heure indiquée chacun porte son lait ; il est pesé et noté sur un registre spécial.

Des structures résultent aussi d'initiatives individuelles, elles sont dénommées également fruitières, mais n'ont pas de statut associatif. C'est le cas sur les communes de Villar-d'Arène et la Grave où un fruitier du pays de Gex établit des fruitières respectivement en 1868 et 1870. Toutes ces créations sont antérieures à l'action des forestiers (voir Fig. 5, p. 94).

Cette enquête de 1872⁸ indique que 49 fruitières réparties sur treize communes et réunissant 962 adhérents sont présentes dans les Hautes-Alpes. A cette date, 48 fruitières⁹ fabriquent du beurre et essentiellement du fromage de type bleu de Gex, une centaine de tonnes. Une fruitière privée, créée en 1840 à Aiguilles, affine un fromage de brebis de type roquefort. Cette enquête atteste aussi qu'à côté de cette production existe toujours une fabrication domestique, généralement effectuée par les femmes, y compris sur les communes dotées de fruitières, non seulement pour l'autoconsommation, mais aussi pour la vente. En 1872, la part de la production fromagère des fruitières du canton d'Aiguilles, où leur densité est forte, représente 52 % du total, elle descend à 45,8 % dans le canton de la Grave et tombe à 15,4 % dans celui de Briançon. Dans ce canton de haute montagne la plupart des communes ne possèdent pas de fruitières ; c'est le cas

⁴ Arbos, 1922, p. 373.

⁵ Cette fruitière semble être une des premières associations créées dans les Hautes-Alpes. En effet, aux archives départementales nous avons relevé en 1853 une création à Château-Queyras et une à Saint-Véran, ainsi que sur cette dernière commune deux créations en 1854. La fruitière d'affinage d'Aiguilles fondée en 1840 est privée.

⁶ Lettre de demande d'aide au département du 30-01-1873, AD 05, 7 M 88.

⁷ À Saint-Clément le maire Jean Meynet est l'initiateur de la fruitière ; à Ristolas une fruitière est portée par un notaire.

⁸ AD 05, 7 M 87.

⁹ La fruitière de Saint-Clément vient d'ouvrir, mais n'a pas fonctionné en 1872 à cause de la fièvre aphteuse, elle a bénéficié à sa création d'une aide du ministère de l'agriculture.

notamment de la commune de Cervières¹⁰, la plus importante productrice de fromage (32 300 kg) de l'arrondissement de Briançon et probablement des Hautes-Alpes.

La haute montagne du sud-ouest du Massif des Ecrins n'est pas touchée par ce phénomène. Dans le Haut Champsaur et sur la commune de Saint-Maurice-en-Valgodemard, se trouvent des forests (chalets d'estives) où le troupeau est gardé de façon collective, mais le fromage réalisé par chaque famille¹¹. L'enquête de 1872 mentionne : « À Champolèon et à Orcières on fabrique du fromage bleu d'excellente qualité » et à Saint-Maurice « de petits fromages blancs connus sous le nom de Mont-Olan et du fromage bleu qui sont appréciés ». Le canton de Saint-Bonnet, décrit comme « un pays de laitage », ne possède pas de fruitière. Un avoué de Gap, P. A. Gaduel, a d'ailleurs publié en 1863 une étude incitant la création de fruitières dans le Champsaur, afin de valoriser le lait. En 1874 dans le Valgaudemar, aux Andrieux, commune de Guillaume-Peyrouse, Elie Bellon¹² un enfant du pays, qui a appris l'année précédente dans l'Ain la fabrication du bleu de type Gex et du gruyère, met en place une fruitière.



Fig. 1 - La fruitière de Brunissard (Arvieux), cliché du RTM de 1899, AD05 21 Fi 569

¹⁰ Dans un rapport du 13-08-1886 F. Briot évoque la création d'une fruitière en 1869, elle ne fonctionnait probablement plus en 1872 mais elle a redémarré ensuite, AD 05, 7M 88.

¹¹ Moustier, 2013, p. 37-38.

¹² Moustier, 2017

En 1872 une concentration des premières fruitières dans le Queyras et le Briançonnais

Les fruitières sont implantées au nord-est du département, un secteur exportateur depuis des siècles de fromages, surtout en direction de la Provence. La plupart d'entre-elles ne sont actives que six mois durant la belle saison, période où la production laitière est la plus importante. Dans ces hautes montagnes, l'habitat dispersé en hameaux et la difficulté des déplacements notamment hivernaux expliquent la présence de plusieurs établissements sur une même commune et leur taille modeste. De plus, certains fonctionnent en été sur des hameaux d'alpages.

Le canton d'Aiguilles, formant le Queyras, arrive en tête avec 35 établissements rassemblant 667 adhérents sur sept communes. Ce dynamisme doit peut-être son origine aux pratiques de gouvernance et de gestion des Escartons. Mais dans un rapport¹³, il est noté qu'un négociant en fromage et saindoux de Marseille originaire du Queyras, Mr Toy-Riont, s'était impliqué dans la création des fruitières de ce secteur et était aussi lié pour l'écoulement des produits à quatorze d'entre-elles. Abriès et Saint-Véran possèdent chacune huit fruitières, Aiguilles six, Arvieux cinq, Château-Ville-Vieille quatre, Ristolais trois et Molines une.

La production moyenne de ces fruitières fluctue tous les ans « car souvent les associations ne se composent pas des mêmes propriétaires et le nombre de vaches change et que les montagnes pastorales fournissent une bonne ou une mauvaise récolte¹⁴ ». Dans ces fruitières la production moyenne annuelle de fromage par établissement s'élève en 1872 à 2 250 kg, mais les chiffres varient, entre 1 219 kg pour la fruitière de Molines et 3 125 kg pour celles d'Abriès.

En 1872, le canton d'Aiguilles produit 151 600 kg de fromage dont 52 % de bleu de Gex, uniquement fabriqué dans les 35 fruitières. Le gavot, une tomme faite de lait de vache, mélangé aussi au lait de brebis et (ou) de chèvre, ne concerne que la production domestique et représente 35,6 % de la production fromagère. Enfin le roquefort (12,4 %), ces fromages réalisés dans les fermes uniquement au lait de brebis, sont vendus à la fruitière privée d'Aiguilles pour être affinés¹⁵. À Ceillac, commune voisine du Queyras,

¹³ Rapport d'inspection du 21-07-1892 de H. Friand, professeur à l'école de Mamirolle, au préfet. AD 05, 7 M 87

¹⁴ Enquête fromagère de 1872, AD 05, 7 M 87.

¹⁵ Evoquant cette fruitière P. Chauvet et P. Pons, notent « ses produits sont surveillés par des femmes dirigées par une fromagère venue de Roquefort », Les Hautes-Alpes. Hier, Aujourd'hui, Demain, 1975, p. 277

cinq fruitières existent, une d'hiver au chef-lieu et quatre d'été sur des hameaux d'estive¹⁶.

Le second pôle de développement concerne le Briançonnais. À Briançon, au hameau de Fontchristiane, est créée entre 15 personnes en 1866 une fruitière, dont la production journalière moyenne est de 22,5 kg de fromage entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre et seulement 7,5 kg le reste de l'année. À Puy-Saint-André se trouvent cinq fruitières réunissant 105 adhérents. L'enquête de 1872 indique qu'une fruitière existait sur la commune de Névache, mais trop éloignée des lieux de production du lait, elle est actuellement fermée. Enfin des deux fruitières privées du canton de la Grave, celle de Villar-d'Arène fonctionne au chef-lieu toute l'année, mais de mai à septembre une succursale est établie pour certains sociétaires au hameau du Pied du Col. La fruitière de la Grave, sise au Chazelet, est ouverte de novembre à juin, puis éclate en été sur trois alpages dans les hameaux de Paris, de Rivat et de la Buffe. Les deux structures emploient trois à quatre personnes en hiver, mais six en été. Elles produisent 9 300 kg de bleu,

que le fruitier achète aux sociétaires. Cependant, chaque sociétaire a le droit de garder ses fromages en totalité et de les vendre à son profit, ou d'en prendre quelques-uns pour sa consommation personnelle. Dans ces deux cas il est tenu de payer au fabricant 30 centimes de façon par kilogramme¹⁷.

Les forestiers impulsent la création de fruitières

Les Eaux et Forêts et l'application des lois de 1860, 1864 et 1882

La promulgation en 1827 du code forestier, suite aux conséquences du déboisement, a pour résultante la soumission des forêts communales au régime forestier et donc leur gestion par les agents des Eaux et Forêts. Au milieu du xix^e siècle, les paysages des Alpes du Sud présentent un couvert forestier souvent indigent et des parcours dégradés, en raison d'une exploitation intense imposée par les fortes densités humaines, renforcée par la venue des troupeaux transhumants¹⁸. Cette situation va aboutir sous le Second Empire aux lois de 1860 et 1864 sur le reboisement, puis le réengazonnement¹⁹ des montagnes. Jean-Paul Métaillé écrit :

¹⁶ Blanchard, 1949-1950, p. 925

¹⁷ Enquête fromagère de 1872, rapport du sous-préfet de Briançon, AD 05 7 M 87.

¹⁸ Moustier, 2013, p. 37-38

¹⁹ Les difficultés d'application de la loi de 1860 (opérations réduites, voire repoussées et quelquefois plantations détruites), « conduisirent le législateur à permettre, par une loi de 1864, de substituer le *gazonnement* au reboisement. C'est une première application des idées sur les améliorations pastorales, à contrecœur, qui relativise la prééminence du reboisement ». Métaillé, 1999, p. 100

La loi avait été votée pour 10 ans. On songea à son remplacement dès 1874, d'autant que son caractère autoritaire la rendait inapplicable dans le contexte démocratique de la III^{ème} République où le poids politique des paysans était considérable²⁰.

La loi du 4 avril 1882 sur la Restauration des Terrains de Montagne (RTM), remplace celle de 1860²¹.

Les forestiers ont pour mission première de combattre l'érosion et la déforestation, cependant, certains, influencés par les théories de Le Play sur l'économie sociale participent à cette action mais avec un objectif qui visait d'abord l'amélioration des conditions de vie des montagnards ; après Auguste Calvet²² dans les Pyrénées, Félix Briot²³ en fut le principal représentant dans les Alpes et n'hésita pas à contredire les dogmes de la RTM²⁴.

Ces forestiers, pour conforter leur action souhaitent faire évoluer les systèmes d'élevage. Ils veulent substituer la vache laitière au mouton, étendre les surfaces fourragères et en intensifier le rendement, notamment dans ces montagnes sèches grâce à l'irrigation, mais aussi développer l'économie fromagère. Dans un rapport de 1898, un forestier rappelle « les fruitières sont en effet un des moyens les plus puissants d'amélioration de la culture pastorale » et il ajoute « cela est assez connu pour qu'il soit inutile d'insister²⁵ ».

En 1875, à la suite des résultats obtenus par Auguste Calvet dans les Pyrénées, et sur la proposition du député haut-alpin Ernest Cézanne, un premier crédit spécial de 20 000 francs²⁶ fut voté par le parlement pour la propagation des fruitières dans les pays de

²⁰ Métaillé, 1999, p. 100-101.

²¹ Métaillé, 1999, p. 101 écrit « Au grand regret des forestiers, la loi du 4 avril 1882 fut nettement plus restrictive que celle de 1860... En dépit des restrictions imposées par la loi, la période allant de 1882 à 1914 peut être considérée rétrospectivement comme « l'âge d'or de la RTM »... ».

²² Auguste Calvet, membre de la Société d'économie sociale de Le Play, fut chef du service de reboisement dans les Pyrénées, entre 1868 et 1879. Avec les possibilités nouvelles liées à la loi sur le regazonnement, il promut les coopératives fromagères sur le modèle des fruitières jurassiennes.

²³ Félix Briot (1845-1926) est né dans les Vosges. Après avoir été élève à l'École forestière de Nancy, il a effectué toute sa carrière dans l'administration des Eaux et Forêts. Il la commence comme garde général à Albertville et la termine comme conservateur à Aurillac. Il a notamment été de 1875 à 1879, sous-inspecteur à Gap, chargé d'organiser des associations laitières des Hautes-Alpes, puis à Chambéry de 1884 à 1894, inspecteur chargé des améliorations pastorales dans les sept départements des Alpes. Félix Briot appartient au courant des forestiers sociaux. Ce forestier reconnu pour ses actions en faveur de l'économie alpestre et pour ses ouvrages, comme ses collègues sociaux, ne fait pas l'unanimité au sein des Eaux et Forêts. Dans un premier dossier il n'est pas proposé à la promotion d'officier de la Légion d'honneur « à cause des divergences qu'il y avait entre les théories du candidat et celles du corps forestier tout entier ». Une biographie de Félix Briot est en ligne sur le site de la Bibliothèque dauphinoise.

²⁴ Métaillé, 1999, p. 104

²⁵ Rapport du conservateur des forêts au préfet du 19-04-1898, concernant la fruitière de Fontgillarde (Molines).

²⁶ La moitié de cette somme sera consacrée aux fruitières haut-alpines, AD 05, 7 M 87

montagnes à restaurer²⁷ et un règlement mis en place. Vient ensuite la loi de 1882 dont l'article 5 permet de subventionner toute entreprise particulière, collective ou communale pour des travaux entrepris « pour l'amélioration, la consolidation du sol et la mise en valeur des pâturages²⁸ ». Dès 1885, dans chaque service du RTM est créé un service pastoral²⁹.

Les forestiers s'appuient sur les élus, les professeurs d'agriculture mais aussi « les hommes éclairés³⁰ » du lieu pour faire avancer leurs idées³¹. Généralement les conseils municipaux soutiennent la création de fruitières en faisant voter des subventions³². Ils sont même dans quelques cas à l'origine de leur mise en place et le maire préside quelquefois la structure. Le Conseil général des Hautes-Alpes institue une dotation annuelle pour « l'encouragement des fruitières », les premières demandes d'aides conservées aux archives datent de 1873. L'administration préfectorale suit ces dossiers avec attention et intervient parfois pour mobiliser les agriculteurs. Ainsi le sous-préfet d'Embrun écrit au préfet des Hautes Alpes en août 1904 : « Depuis mon arrivée dans l'arrondissement j'avais été frappé de voir qu'un pays riche en pâturages et en vaches comme l'Embrunais, ne possédait pas de fruitière³³. » Il souhaite la création d'une laiterie dans le cadre d'un syndicat de communes.

Les forestiers acteurs actifs jusqu'en 1914

Les premiers rapports des forestiers remontent au milieu des années 1870. Leurs actions sont multiformes. Celle incitant au développement de l'élevage bovin laitier contribue à la progression du troupeau. Philippe Arbos écrit en 1913 :

Dans toutes ces Alpes méridionales qui passaient naguère pour être par excellence le domaine du mouton, le bétail bovin a accompli ces dernières années des progrès qu'on peut presque

²⁷ Briot 1896, p. 134-135.

²⁸ Loi du 4 avril 1882, article 5 « Dans les pays de montagne, en dehors même des périmètres établis conformément aux dispositions qui précèdent, des subventions continueront à être accordées aux communes, aux associations pastorales, aux fruitières, aux établissements publics, aux particuliers, à raison des travaux entrepris par eux pour l'amélioration, la consolidation du sol et la mise en valeur des pâturages. Ces subventions consisteront soit en délivrance de graines ou de plants, soit en argent, soit en travaux ».

²⁹ Sur l'action des forestiers et leurs courants de pensée au XIX^e siècle, on peut se reporter à l'introduction de l'ouvrage d'Hervé Gasdon, 2019, p. 5-24.

³⁰ Buffault, 1913, p. 197. À Saint-Julien-en-Champsaur, c'est un ancien percepteur qui porte le dossier.

³¹ Dans une demande de subvention pour la création d'une fruitière à Villeneuve-la-Salle au préfet, du 29-01-1888, il est écrit « Encouragé dès mes débuts par Monsieur le professeur d'agriculture du département ainsi que par Monsieur l'inspecteur du service pastoral de Chambéry ».

³² Dans un rapport sur Villar-d'Arène du 06-09-1875, Briot soutient les habitants sur la création de fruitières, contre le conseil municipal. AD 05, 7 M 90/

³³ En 1904, le sous-préfet d'Embrun tente de fédérer neuf communes autour d'Embrun en syndicat afin de créer une fruitière, AD 05, 7 M 89

partout qualifier d'énormes... L'accroissement du cheptel bovin a commencé depuis vingt ans environ...³⁴

Les mentions à ce sujet sont nombreuses dans les écrits des forestiers. Ainsi un rapport en vue de la création de la fruitière de Bramousse à Guillestre souligne :

L'amélioration projetée aurait l'avantage d'augmenter le nombre de vaches laitières et de faire diminuer dans une notable proportion la population des bêtes à laine et contribuer ainsi à la restauration des terres en montagne³⁵.

Dans un rapport concernant une demande de subvention pour la fruitière de Monétier, le forestier met en avant l'accroissement du nombre de vaches « de 28 il a été porté à 60 et que le nombre de moutons possédés par les sociétaires tombait de 367 à 119³⁶ ». En 1879, un avis défavorable est donné à une demande de subvention du fruitier des Andrieux (Guillaume-Peyrouse) produisant du bleu avec un mélange de laits ; il est justifié ainsi :

Les encouragements donnés par l'État pour assurer la prospérité de ces établissements ont pour but la substitution des bêtes amailles aux bêtes à laine afin d'assurer plus sûrement la conservation de nos montagnes³⁷.

Les forestiers reconnaissent cependant qu'un cheptel ovin se maintiendra, un agent d'Aiguilles évoquant « les bêtes à laine » écrit en 1894, « mais elles ne disparaîtront jamais entièrement, dans chaque ménage on a trop besoin d'avoir un peu de laine, soit pour faire des draps servant à l'habillement ou à tricoter pendant l'hiver³⁸ ».

Pour transformer ce lait les forestiers stimulent la création de fruitières, notamment coopératives, afin de le valoriser au mieux. Ils souhaitent aussi convaincre d'autres agriculteurs à rejoindre ces structures ou à en mettre en place, mais aussi à regrouper les petites structures d'un même lieu³⁹. Pour vulgariser l'intérêt des fruitières, ils organisent ou participent à des réunions dans les communes. Ainsi Félix Briot rapporte en 1878 « nous nous sommes déjà rendus deux fois à Réotier dans le but d'y organiser une association fromagère⁴⁰... » ; la même année il mentionne s'être déplacé quatre fois à Arvieux depuis trois ans « pour faire construire une fruitière modèle⁴¹ ». Ils sont d'ailleurs rejoints par Charles Allier, professeur départemental d'agriculture⁴² qui,

³⁴ Arbos, 1913.

³⁵ Rapport de 1911, AD 05, 7 M 89.

³⁶ AD 05, 7 M 89.

³⁷ Rapport du forestier du 27-08-1879 AD 05, 7 M 89.

³⁸ Rapport du 18-05-1894 concernant Ristolas, AD 05, 7 M 90.

³⁹ Dans un rapport du 13-08-1886 au sujet des deux fruitières de Cervières, Briot écrit « les fruitières sont dans le même village et auraient tout intérêt à se fondre en une seule et même association et à construire un bâtiment neuf. Un certain nombre de membres sont d'ailleurs partisans de cette fusion. », AD 05, 7M 88.

⁴⁰ Rapport de Briot au département du 10-01-1878, AD 05, 7 M 90.

⁴¹ Rapport de Briot du 21-05-1878, AD 05, 7 M 88.

⁴² Charles Allier est le premier professeur d'agriculture du département, poste créé par la loi du 16 juin 1879 ; il est nommé après concours le 2 novembre 1880.

en 1882, écrit « l'industrie laitière, aux mains de particuliers dans les Hautes-Alpes, donne un produit net trop peu élevé⁴³ ». Les forestiers avancent aussi, que la mise en place de nouveaux modes de transports permet un acheminement plus facile et rapide des produits, donc de répondre à la demande croissante des villes.

Les forestiers veulent favoriser une production de beurre et de fromages de qualité. En 1878, ils soutiennent la demande d'aide de la fruitière de Ristolas pour l'envoi de deux meules de gruyère à l'occasion du concours de l'exposition fromagère de Paris⁴⁴. Félix Briot souligne par exemple la qualité des bleus, dénommés « champoléons » de la fruitière modèle des Tournings (Orcières) qui « sont supérieurs à ceux fabriqués dans les ménages. Ils ont eu le 1^{er} prix de la catégorie des fromages bleus au dernier concours de Saint-Bonnet⁴⁵ ». Pour ce faire ils insistent sur la qualité du matériel. En 1890, évoquant la fruitière modèle de la Chapelle, Félix Briot écrit à propos des acquisitions subventionnées « une écrémeuse centrifugeuse à bras, une délaiteuse, un malaxeur... divers instruments ayant pour but la fabrication de beurre de première qualité et dont on devra chercher à propager l'emploi dans la plupart des hameaux des Alpes⁴⁶ ».



Fig. 2 - Diplôme du concours agricole de Saint-Bonnet de 1904, obtenu par la fruitière de la Chapelle, photographie Philippe Moustier, archives familiales de J.-M. Gueydan.

Les forestiers incitent également les fruitières à recruter des fromagers expérimentés. Ils prônent aussi la nécessaire formation des fromagers locaux, en demandant notamment aux départements de financer quelques bourses afin de former des jeunes dans les fruitières performantes des Alpes du Sud, voire dans des écoles

⁴³ Allier 1882, p. 120.

⁴⁴ Rapport de Briot au département du 20-11-1878, AD 05, 7 M 90.

⁴⁵ Briot, rapport du 23-01-1890 AD 05, 7 M 87.

⁴⁶ Briot, rapport du 23-01-1890, AD 05, 7 M 87.

fromagères réputées (Mamirolle et Poligny). Ils tentent aussi, sans succès, d'implanter une école fromagère dans les Hautes-Alpes. Cette demande est soutenue par Charles Allier, qui, dans un rapport au préfet de 1886⁴⁷, propose la création d'une école pour les femmes et d'une pour les hommes. En 1890, le ministère de l'Agriculture refuse la demande de transformation de deux structures de Molines en une fromagerie école, arguant qu'un pareil établissement devait être « outillé et organisé pour donner l'instruction pratique à 6 ou 7 apprentis⁴⁸ », mais aussi pouvoir apporter des notions de comptabilité et des principes zootechniques « indispensables aux hommes de progrès ». La question se pose à nouveau en 1892. Suite à la proposition de Hyacinthe Friand⁴⁹, le préfet fait acter⁵⁰ par le Conseil général que la fromagerie de Saint-Laurent-du-Cros devienne une fromagerie école. Cette fromagerie qualifiée par Félix Briot en 1890 « de prospère » et de « plus importante fromagerie des Hautes-Alpes⁵¹ », refuse la proposition en raison de tensions internes.

Les forestiers donnent leur avis sur les demandes de subventions sollicitées auprès de l'État (ministère de l'Agriculture) mais aussi des départements pour : la création, l'entretien, la modernisation du matériel des fromageries et l'installation de câbles porteurs⁵². Ils suivent les créations aidées, du projet à la fin de la construction. Ainsi en 1878, ils refusent le versement d'une aide prévue de l'État à la fromagerie de Brunissard (Arvieux) et justifient leur décision ainsi : « Mais maintenant qu'ils ont cru devoir éviter toute direction et tout contrôle administratif durant l'exécution des travaux, il n'y a plus lieu pour eux de s'adresser à l'État⁵³. »

Les forestiers établissent parfois des priorités au niveau des travaux à réaliser. Ainsi à Saint-Laurent-du-Cros, où est envisagé le rétablissement du canal d'amenée et de la roue hydraulique suite aux inondations de 1886, Félix Briot estime que la priorité doit aller au chauffage des caves d'affinage du gruyère, car en hiver les températures sont trop basses entraînant « une fermentation irrégulière et une pâte qui n'a point la saveur ni l'aspect exigé pour les marchandises de première qualité⁵⁴ ». Enfin ils inspectent les fromageries subventionnées. Celles recevant une aide de l'État doivent aussi fournir le

⁴⁷ AD 05, 7 M 87.

⁴⁸ Lettre du ministre de l'Agriculture au préfet en date du 28-04-1890, AD 05, 7 M 89.

⁴⁹ Rapport d'inspection des fromageries des Alpes demandé par le ministère de l'Agriculture à H. Friand professeur à l'école de Mamirolle et lettre au préfet du 21-07-1892, AD 05, 7 M 87.

⁵⁰ Session d'août 1892, AD 05, 7 M 87.

⁵¹ Briot, rapport du 23-01-1890, AD 05, 7 M 90.

⁵² Une indemnité est donnée en 1884 pour l'installation d'un double câble permettant de transporter facilement le lait du hameau de Serre-Eyraud à la fromagerie modèle des Tourrengs, AD 05, 7 M 87.

⁵³ Rapport de Briot du 21-05-1878, AD 05, 7 M 88.

⁵⁴ Rapport de Briot du 28-11-1887n AD 05, 7 M 90.

bilan annuel et remettre, en cas de mauvais fonctionnement ou de dissolution dans un délai donné (5 à 10 ans), en bon état le matériel acquis grâce à la subvention.

Les interventions des agents des Eaux et Forêts sont importantes jusqu'en 1914 comme en attestent les sources conservées aux archives départementales. Durant la Première Guerre mondiale, la gestion des fruitières est fortement perturbée. De plus de nombreux forestiers sont aussi mobilisés et le suivi des fruitières en grande partie délaissé. Après la guerre, avec la situation financière du pays, les pertes humaines et la poursuite de l'exode rural, le contexte change. Comme l'écrit Jean- Paul Métaillé :

Le mouvement pour la restauration des montagnes laisse la place aux sociétés d'économie montagnarde qui plongent leurs racines dans le mouvement du XIX^e siècle mais vont s'émanciper des forestiers en accordant une place plus large aux représentants du monde agricole⁵⁵.

S'il est vrai que les acteurs de l'économie agro-sylvo-pastorale sont dominants, les forestiers participent activement à la création de la Fédération française d'économie alpestre et l'on retrouve parmi les fondateurs⁵⁶ trois personnages, Félix Briot, Auguste Calvet et Emile Cardot qui se sont particulièrement illustrés dans la mise en place des fruitières. Dans les quelques sources postérieures à la Grande Guerre, les rapports des forestiers sont rares et remplacés par ceux des services agricoles, d'autant qu'en 1920 le contrôle des coopératives est réalisé par le Génie rural.



Fig. 3 - La fruitière modèle des Tourrengs (Orcières), cliché du RTM de 1892, AD05 21 Fi 240.

Des fruitières modèles mises en place par les forestiers dès 1877

⁵⁵ Métaillé, 1999, p. 106.

⁵⁶ L'économie alpestre française, Bulletin de F.F.E.A., N° 15, 1935, p. 86-90.

Avant 1875, les demandes d'aides de l'État sont traitées entre le préfet et le ministère de l'Agriculture et les contrôles éventuels opérés par les inspecteurs du ministère. Les subventions provenant du bureau des encouragements à l'agriculture ne sont pas illimitées. En 1873, au sujet de l'aide à la fruitière de l'Échalp (Ristolas), le ministre de l'Agriculture et du Commerce écrit au préfet :

Je crois devoir vous faire observer Monsieur le préfet que c'est la troisième fois depuis le commencement de l'année, que des subventions de cette nature sont réclamées pour votre département. J'ai été très heureux de pouvoir les accorder jusqu'à présent, mais je dois vous prévenir que malgré tout l'intérêt que m'inspire le développement de l'industrie des fruitières, l'exiguïté du budget mis à ma disposition pour les encouragements à l'agriculture ne me permettra pas d'accueillir de nouvelles demandes, du moins pour cette année⁵⁷.

Les forestiers pour accélérer le mouvement et vulgariser l'esprit coopératif travaillent à la mise en place de fruitières modèles. Ils souhaitent aussi développer la production de gruyère, « afin d'améliorer l'industrie laitière dans le département, l'administration des Forêts a cherché à substituer la fabrication du gruyère à celle du gex⁵⁸ ». Quatre fruitières axées sur la production de gruyère sont construites à partir de 1876 : Chabottes (La Plaine), La Chapelle⁵⁹, Orcières (les Tourrengs) et Ristolas, les aides de l'État représentant les trois-quarts de l'investissement. Ces fruitières démarrent en 1877 la production de gruyère, de beurre, de serai (ou sérac)⁶⁰ et vendent aussi du petit-lait. Ces quatre fruitières passent de 68 associés début mai 1877, à 100 le 31 octobre et le nombre de vaches concernées de 286 à 415.

Les forestiers suivent avec attention l'évolution des quatre fruitières comme l'illustrent leurs rapports et bilans. Félix Briot écrit qu'elles « n'ont pas cessé de donner d'excellents résultats pendant les trois exercices qui viennent de s'écouler⁶¹ ». Les syndics vantent leur production : « grâce aux herbages aromatiques de nos montagnes et à l'habileté des fromagers que nous avons fait venir de Suisse⁶² nos produits sont de qualité supérieure⁶³. » Le fruitier de la Chapelle, Elie Bellon⁶⁴, un enfant du pays, devient un interlocuteur privilégié des forestiers, y compris de Félix Briot, comme en

⁵⁷ Lettre du ministre au préfet, envoyée de Versailles le 03-05-1873, AD 05, 7 M 90.

⁵⁸ Rapport au préfet de Ch. Allier de 1886, AD 05, 7 M 87.

⁵⁹ La commune de la Chapelle-en-Valgaudemar réunit le 2 octobre 1962, la commune de Clémence d'Ambel et celle de Guillaume-Peyrouse sur laquelle est implantée la fruitière.

⁶⁰ Fabriqué à partir des protéines restant dans le petit-lait.

⁶¹ Briot 1881, p. 96.

⁶² Sauf celui de La Chapelle qui est né au pays.

⁶³ Lettre à l'intention du commerce, juillet 1878, AD 05, 7 M 87.

⁶⁴ Moustier, 2017.

témoignent leurs rapports⁶⁵ et les missions qui lui sont confiées. En 1879 par exemple, il est envoyé dans les villes du sud-est pour « placer du gruyère ».

Avec la loi du 4 avril 1882⁶⁶, les critères d'attribution des aides de l'État évoluent, les subventions étant prioritairement destinées aux communes ayant mis en place une réglementation de pâturage. Le refus de la demande d'aide de l'État pour la fruitière du hameau de la Rua (Molines-en-Queyras) stipule que l'article 217 de la circulaire 345 de l'Administration des forêts qui « restreint les subventions pour fruitières aux communes soumises pour la réglementation de leur pâturage à la loi de 1882, ne nous permet pas de demander de subvention à l'État, la commune de Molines, n'étant pas soumise à cette réglementation ⁶⁷ ». Cependant une exception à cette règle est possible « en faveur des fruitières pouvant être considérées comme établissements modèles que l'on organiserait n'importe où, mais qui seraient susceptibles de favoriser indirectement l'amélioration des pâturages de la région⁶⁸ ». Ainsi, à Saint-Laurent-du-Cros, suite à l'incendie survenu au chef-lieu, une subvention de 10 000 francs est accordée pour la construction d'une fruitière. Cependant, lors d'une demande d'augmentation de la subvention, le ministère de l'Agriculture motive ainsi son refus : « La fruitière projetée ne présente qu'un intérêt indirect, assez éloigné, au point de vue de l'œuvre de restauration des montagnes⁶⁹. »

En 1899, Emile Cardot⁷⁰ dénombre huit fruitières subventionnées par l'État, outre les quatre fruitières modèles installées en 1877, s'ajoutent celles de : Monétier- les-bains, Saint-Laurent-du-Cros, Ristolas-la-Monta et Molines-Fontgillarde. En 1913, Pierre Buffault⁷¹ mentionne que onze fruitières du Briançonnais, dont neuf dans le Queyras, ont bénéficié de subventions de l'administration forestière. J.P. Rogie dénombre 24 fruitières ayant reçu des subventions de l'État⁷². D'autres fruitières haut-alpines ont aussi reçu de petites aides ou « encouragements » de l'État.

La politique des forestiers en faveur du gruyère va peu à peu changer avec l'évolution des cours des fromages. Dès 1882 d'ailleurs, Charles Allier souhaitait « que l'Administration des Forêts traitât sur le même pied les deux fabrications et ne refusât pas ses encouragements et ses subventions aux fruitières à Gex, qui seront peut-être

⁶⁵ Dans un rapport en date du 8 mars 1883, Emile Cardot écrit « il s'est fait depuis longtemps le promoteur de l'idée des fruitières dans le Valgaudemar, c'est lui qui a organisé avec le concours de l'administration forestière la fruitière de la chapelle. Il la dirige avec zèle... », AD 05, 7 M 89.

⁶⁶ Le décret d'exécution de la loi est publié le 11 juillet 1882.

⁶⁷ Briot, 30 -07-1892, AD 05, 7 M 89.

⁶⁸ Rapport de Briot du 13-08-1886 concernant les fruitières de Cervières, AD 05, 7 M 88.

⁶⁹ Lettre du 11 mars 1882, du ministère de l'Agriculture au préfet, AD 05, 7 M 90.

⁷⁰ Cardot, 1900, p. 17. Ces subventions de l'Etat allant de la moitié au trois quarts des dépenses engagées. Pour celle de Fontgillarde, l'État donne la totalité de la dépense, mais la communauté fournit les pierres et le bois nécessaires sur le chantier (Rapport du 8-08-1898 AD 05).

⁷¹ Buffault, 1913, p. 209.

⁷² Rogie, 1957-1958, p. 301.

appelées à rendre les plus grands services dans le département⁷³ ». En effet la production de gruyère nécessitant un apport minimum journalier de 400-500 litres de lait⁷⁴ ne peut se pratiquer partout. De plus elle va être rapidement concurrencée, par la Suisse, mais aussi le Jura, le Doubs, l'Ain..., ce qui n'incite pas les fruitières à en produire.

Les forestiers, qui suivent avec attention la production et les comptes des fruitières qu'ils ont mises en place, sont conscients de cette situation. La fabrication de ce produit écrit Félix Briot en 1887 :

est devenue moins lucrative : un traité avec la Suisse a abaissé en 1882 les droits d'entrée des fromages de ce pays en France... les autres pays de l'Europe ont au contraire relevé leurs tarifs... De là l'invasion des fromages suisses en France et une baisse considérable ; ce qui dans les premières années après la création des fruitières se vendait 150 fr se vend 100 fr à peine⁷⁵.

En 1887, devant la chute des cours du gruyère, Elie Bellon sollicite et obtient le financement d'« un voyage d'instruction » pour perfectionner la technique de fabrication de ce fromage, mais aussi étudier celles d'autres produits. Ce voyage se déroule dans l'Est de la France, le Lyonnais et la Suisse française⁷⁶. Félix Briot propose qu'à son retour Elie Bellon se déplace dans les Alpes pour vulgariser les enseignements tirés de son voyage⁷⁷. Bien conscient des problèmes liés à la valorisation du gruyère, le forestier écrit en 1896 « la fabrication adaptée est celle du Gex, qui ne demande qu'un très petit capital⁷⁸ ». En dépit de cette situation une production de gruyère se maintient ; la production de bleu reste importante, mais les fruitières diversifient leur gamme de fromages.

Des fruitières de taille modeste en déclin rapide après la Première Guerre mondiale

Le mouvement fromager progresse, mais s'essouffle rapidement

Les agriculteurs sont, pour une bonne part, conscients de l'intérêt des fruitières pour valoriser leur lait, mais aussi pour améliorer la qualité des fromages. Leurs échanges de courriers avec l'administration en témoignent. Par exemple, en 1876, neuf habitants du hameau de la Chalp (Saint-Véran) sollicitant une subvention, écrivent au préfet : « Comprenant tout l'avantage qu'il y a de réunir le lait de chacun et de le faire manipuler en commun, ont résolu de former entre eux une association fromagère » et ils

⁷³ Allier 1882, Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes, p. 130.

⁷⁴ Ch. Allier estime que pour atteindre ce volume, il faut réunir la production de 80 à 100 vaches en été et 200 au moins en hiver.

⁷⁵ Rapport de Briot du 29-07-1887 concernant le voyage d'Elie Bellon, AD 05, 7 M 88.

⁷⁶ Ce voyage se déroule à l'automne 1887. Le rapport adressé au forestier est finalisé le 17 mars 1888.

⁷⁷ Malheureusement Elie Bellon décède en 1890.

⁷⁸ Briot, 1896, p. 133-134.

poursuivent « cette petite industrie la seule qui puisse procurer à l'habitant de nos cimes quelque revenu pour se nourrir lui et sa famille⁷⁹. »

Ce mouvement en faveur des fruitières, également impulsé par les forestiers et parfois porté par les élus, s'étend. Devant cet engouement certain, à la fin du XIX^e siècle, un imprimeur de Gap met à la disposition des fondateurs de fruitières, des règlements types qu'ils n'ont qu'à compléter (nom de la structure, date...) ⁸⁰.

Félix Briot, dans son étude de 1881 sur l'économie pastorale des Hautes-Alpes, se félicite de la progression du nombre des fruitières haut-alpines. Il prône la création de plus d'une centaine⁸¹ sur une cinquantaine de communes, y compris des fruitières d'été sur alpage dans des entités déjà dotées d'établissements fonctionnant à l'année ou l'hiver. Il précise le lieu d'implantation de la fruitière, ainsi que les villages et hameaux desservis ou les alpages concernés.

Charles Allier, dans un rapport au préfet⁸² de 1886, mentionne la présence de 55 fruitières dans le département en 1882⁸³. Il indique que les six fruitières à gruyère (une dans le Queyras, les autres dans le Champsaur et le Valgaudemar) traitent 600 000 litres de lait donnant 41 200 kg de fromage et 6 550 de beurre. Les 49 fruitières à bleu de Gex (dont 39 dans le Queyras), de taille souvent modeste, reçoivent 2,9 millions de litres de lait transformés en 199 400 kg de fromage et 24 500 de beurre. Enfin, à Aiguilles la cave d'affinage à roquefort traite 25 000 kg réalisés à partir de lait de brebis. La quantité de fromage issue des 55 fruitières représente 54 % de celle produite dans le département et 27 % pour le beurre.

En 1887, Félix Briot écrit : « Le mouvement en faveur des fruitières, très prononcé, il y a quelques années dans la région s'est arrêté par la suite de la baisse considérable qui s'est produite depuis deux ans sur le prix des fromages. Cette baisse semble avoir pris fin aujourd'hui⁸⁴. » Dans ce même rapport il n'hésite pas à faire des préconisations pour l'avenir :

en raison de la crise grave que nous traversons, il nous paraît évident qu'au lieu de chercher à créer avec subvention du département ou de l'État de nombreuses fruitières modèles... nous devons

⁷⁹ Lettre au préfet, AD 05, 7 M 90.

⁸⁰ AD 05, 8^o pièce 1731, imprimerie J.C. Richaud, mais l'année d'impression n'est pas mentionnée.

⁸¹ Briot propose la création dans les Hautes-Alpes, d'une trentaine de fruitières à l'année, d'une vingtaine de fruitières d'hiver et d'une soixantaine de fruitières d'été sur des estives.

⁸² Rapport de Allier au préfet, 14-08-1886, AD 05 7 M 87.

⁸³ Dans son article de 1882, Charles Allier évoque la présence de 66 fruitières, 61 fabricant du Gex et seulement cinq du gruyère. Ces écarts montrent bien la complexité du dénombrement des fruitières (ouvertures, fermetures...), en 1882 il ne disposait d'ailleurs probablement pas des données du recensement.

⁸⁴ Briot, Rapport du 28-11-1887, AD 05 7 M 90.

préférentiellement nous attacher au perfectionnement des fruitières existantes, à les doter de tout le matériel nécessaire pour une fabrication parfaite.

Le mouvement s'essouffle, le développement des fruitières semble avoir atteint son apogée. Des fruitières ouvrent ou renaissent, mais dans le même temps d'autres fusionnent ou ferment devant les difficultés de gestion et le développement des circuits de collecte du lait. En recoupant les diverses sources, l'on peut estimer à 60-65 le nombre de fruitières dans le département entre le milieu des années 1880 et le tout début des années 1890. Cependant, en dépit de ce recul, quelques projets voient le jour : créations, comme à Fontgillarde (Molines) en 1898, mais aussi réorientation la même année pour la fruitière de la Monta à Ristolas, qui devant les problèmes d'écoulement du bleu s'équipe pour la production de gruyère.

Emile Cardot, en 1899, dénombre 47 fruitières dans les Hautes-Alpes. Huit ont reçu des subventions conséquentes de l'État, à côté il existe 39 établissements : deux communaux, 31 associatifs et six particuliers. L'enquête laitière de 1901 ne recense que 45 fruitières⁸⁵ réparties sur 17 communes ; ces fruitières sont alimentées par 3 510 vaches fournissant 15 089 litres de lait par jour, ce qui donne un rendement moyen par tête faible (4,3 litres). Le nombre moyen de vaches par structure est de 78, mais il varie de 22 à 260 têtes. Les fruitières d'été ont un cheptel moindre que celles d'hiver ou permanentes. Seules six fruitières produisent du gruyère, les autres réalisent divers fromages notamment du bleu. A côté du fromage, du beurre est aussi produit dans dix-huit de ces structures.

Au début du xx^e siècle, le nombre de fruitières poursuit sa rétraction, par exemple il ne reste que quatre fruitières dans le Champsaur⁸⁶. Cependant, malgré l'augmentation des volumes collectés, une production fromagère perdure. Certaines fruitières résistent en misant une nouvelle fois sur la qualité. En 1908 est construite une nouvelle fruitière au bourg d'Abriés. Dans la demande de subvention il est écrit : « Les locaux ayant servi jusqu'à ce jour à la manipulation du laitage et la confection des produits qui en dérivent ne répondent plus au progrès réalisé dans cette industrie et sont par la suite de nature à occasionner des méventes des plus préjudiciables⁸⁷. »

Il en va de même avec la renaissance de la fruitière de Ceillac en 1913- 1914⁸⁸. Dans son ouvrage sur le Briançonnais, Pierre Buffaut écrit en 1913 : « Le lait, pour la production beurrière et fromagère, est manipulé soit dans les chalets d'été par les

⁸⁵ La laiterie briançonnaise n'est pas comptabilisée dans ce nombre, elle est alimentée par 700 vaches et traite 3500 litres de lait par jour, tout comme celle de Saint-Julien-en-Beauchêne qui travaille le lait d'une seule exploitation.

⁸⁶ Arbos 1922, p. 338.

⁸⁷ Demande de subvention au préfet du 10-04-1908, AD 05, 7 M 88.

⁸⁸ Dans sa demande de subvention du 22-11-1913 au préfet, le syndicat dit s'être « organisé pour tirer du lait un parti avantageux », AD 05, 7 M 88.

montagnards eux-mêmes, avec un outillage primitif, soit dans des fruitières ou laiteries installées généralement dans les villages⁸⁹. »

Les enquêtes de 1872 et 1901, recoupées avec les écrits des forestiers et les dossiers conservés aux archives départementales, montrent que 38⁹⁰ communes ont possédé entre 1872 et 1914 une ou plusieurs fruitières, sur une durée qui ne peut être précisée. Les fruitières ont été implantées en haute montagne (Briançonnais, Queyras, Valgaudemar), ainsi que dans le Champsaur et l'Embrunais. Par contre sur 26 communes où Félix Briot envisageait une création en 1881, aucun établissement n'a vu le jour (voir Fig. 5, p. 94).

Difficultés de gestion et collectes de lait fragilisent les fruitières

Le premier problème réside dans la taille modeste de ces structures. Il est lié pour une bonne part à l'éclatement de l'habitat en hameaux, mais aussi à la difficulté de regrouper les volumes de lait en raison des distances séparant ces noyaux d'habitat, renforcée par les contraintes de déplacement en hiver.

⁸⁹ Buffault 1913, p. 208.

⁹⁰ Ne sont pas comptabilisées les fruitières de Saint-Julien-en-Beauchêne (fromage et beurre) et de la Saulce (beurre) qui ne concernent qu'une exploitation agricole. Aucun document concernant la commune de La Motte-en-Champsaur n'est conservé aux archives, mais cette fruitière est signalée par Briot (1907) et est confirmée par une enquête orale. Une ou deux fruitières non répertoriées ont pu échapper à notre dénombrement.

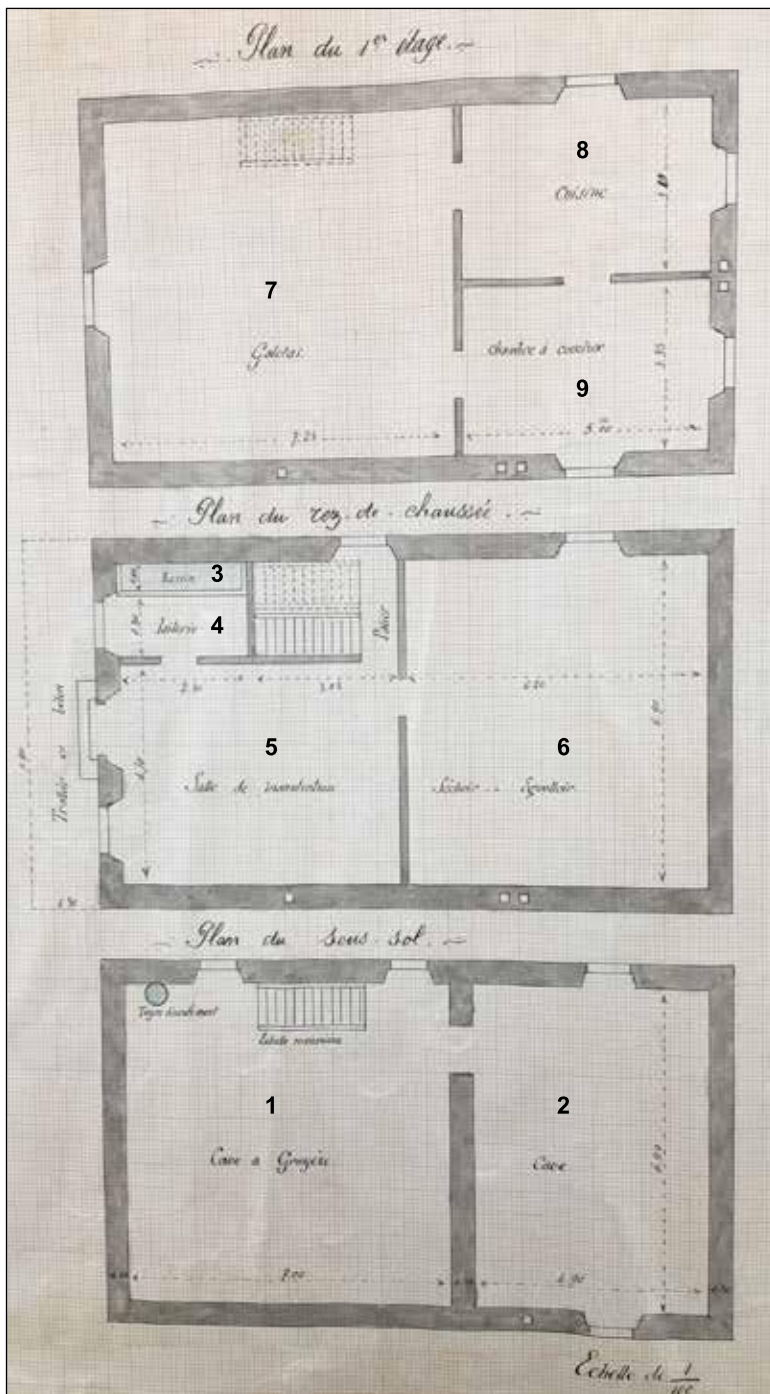


Fig. 4 - Plan de réfection et d'agrandissement de la fruitière de Ceillac (1913- 1914), AD05 7 M 88. Sous-sol, 1 : cave à gruyère, 2 : cave. Rez-de-Chaussée, 3 : bassin, 4 : laiterie, 5 : salle de manutention, 6 : séchoir-égouttoir. Premier étage, 7 : galetas, 8 : cuisine, 9 : chambre à coucher.

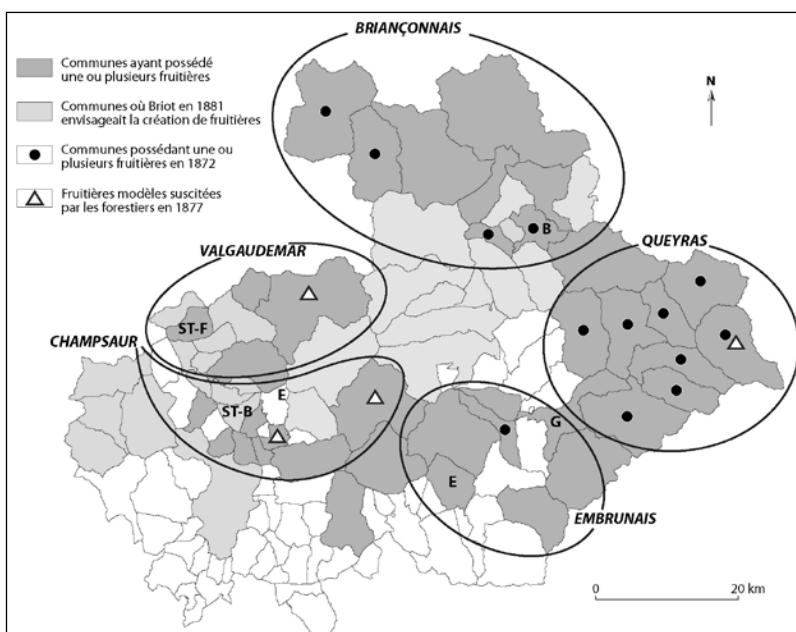


Fig. 5 - Les fruitières des Hautes-Alpes (1872-1914), Philippe Moustier 2020. (Sources : Archives départementales des Hautes-Alpes).

Ces éléments expliquent la présence de plusieurs fruitières sur une même commune. Quelquefois, en raison de la faible taille de la première fruitière ou de mésententes, deux, voire trois fruitières, sont établies dans un hameau⁹¹. De plus certains agriculteurs n'adhèrent pas aux fruitières⁹².

Les volumes de lait traités ne permettent donc pas d'investir dans du matériel performant, dans l'aménagement ou la construction de bâtiments adaptés et d'employer un personnel qualifié. Charles Allier dénonce en 1886 la vétusté des installations et du matériel⁹³. Cet aspect est renforcé par le fait que la plupart des fruitières ne fonctionnent pas toute l'année. Ces problèmes perdurent puisque Pierre Buffaut, en 1913, évoque la situation des fruitières du Briançonnais et du Queyras en ces termes :

Les unes sont d'installation rudimentaire, les autres les plus récentes et généralement subventionnées par l'Administration forestière, construites alors sur des plans contrôlés par le Service forestier, satisfont mieux aux conditions de salubrité et d'organisation moderne⁹⁴.

⁹¹ Dans un rapport du 30-07-1892, Briot évoquant le hameau de la Rua (Molines) écrit « qu'il y avait en 1862 deux fruitières dans ce hameau, mais depuis une émigration énorme réduisit la population de moitié et un seul établissement fut conservé ». Au bourg de Saint-Véran trois fruitières sont en place en 1854, rapport du garde forestier du 26-04-1901, AD 05, 7 M 89 et 7 M 90.

⁹² Briot (1896) estime que le tiers des agriculteurs du Queyras n'adhèrent pas aux fruitières.

⁹³ Allier, 1886, AD 05, 7 M 87.

⁹⁴ Buffaut, 1913, p. 208.

A côté de la taille réduite du cheptel associé à chaque fruitière, les rendements journaliers par vache sont peu élevés : quantité de foin engrangée limitée, médiocre qualité des fourrages (dans certains secteurs récolte de la fenasse⁹⁵), vaches utilisées pour le travail des champs et le charroi, enfin, déplacement journalier du troupeau entre hameau et zone de parcours⁹⁶. A ce sujet, un rapport décrit à Châteaueu-Queyras le parcours quotidien des vaches pâturent sur l'alpage sous le col du Fromage impliquant « un trajet de plus de deux heures de marche, matin et soir, et de gravir une différence de niveau de plus de 700 m »⁹⁷. Tous ces éléments ont aussi pour conséquence une pauvreté du lait en matière sèche. Cette situation s'est cependant améliorée lentement au fil du temps avec la progression des races plus performantes (Tarine, Abondance, Montbéliarde) et l'augmentation des ressources fourragères.

L'exode rural, souligné dans certains rapports des forestiers⁹⁸, fragilise les fruitières en diminuant le nombre de sociétaires, que ne compense pas forcément l'augmentation de la taille des troupeaux. Raoul Blanchard écrit à ce sujet :

La décroissance de la population affecte aussi les fruitières, comme elle affecte toutes les manifestations de la vie. Le nombre de sociétaires décroît, les fabrications sont plus restreintes et moins soignées : on passe de plus en plus des formes collectives aux entreprises privées, elles-mêmes peu solides⁹⁹.

Sur le plan humain, s'ajoutent des conflits entre personnes et hameaux que Raoul Blanchard mentionne pour le Queyras¹⁰⁰. Certains rapports pointent le manque d'implication des sociétaires dans la gestion de la structure, permettant au fruitier de devenir « son maître absolu¹⁰¹ ». Dans d'autres, le faible rendement par vache calculé sur les apports montre que des sociétaires conservent du lait au-delà des besoins domestiques et ne respectent pas leur engagement envers la fruitière. De plus, lorsque la structure repose sur le dynamisme d'une personne¹⁰², après son départ ou son décès la reprise peut s'avérer compliquée.

⁹⁵ Semence de graminées (fromental, avoine jaunâtre, dactyle) produite notamment dans le Champsaur, le Valgaudemar et le Gapençais. Les panicules sont coupées tardivement à partir de mi-juillet. Le reste des tiges donne un foin de mauvaise qualité.

⁹⁶ Briot 1881 évoque ce problème : « Les vaches rentrent tous les soirs aux hameaux, après des trajets qui leur font perdre, en les fatigant extrêmement, une grande quantité de lait. », p.102.

⁹⁷ Rapport du 16-12-1907, concernant la construction d'un chalet fruitier par un particulier au col du Fromage. AD 05, 7 M 89.

⁹⁸ Sur la commune de Saint-Pancrace par exemple, ce problème est évoqué dans l'enquête laitière de 1872 et par Briot en 1884 qui indique le recul de l'agriculture lié à l'exode, mais aussi à « la population, attirée par l'importante manufacture de soie de Sainte-Catherine et les travaux militaires de Briançon », p. 18-19.

⁹⁹ Blanchard, 1949-1950, p. 926.

¹⁰⁰ Blanchard, 1949-1950, p. 930-931.

¹⁰¹ Allier 1886, AD 05, 7 M 87.

¹⁰² Moustier, 2017.

Ces structures haut-alpines portent bien le nom de fruitières, mais dans la réalité leur fonctionnement est souvent fort éloigné de celui du système coopératif. Au départ, beaucoup sont de véritables associations employant un fromager ou « fruitier », local ou extérieur. Jean Tivollier écrit : « La quantité de lait se déterminait au poids et des procureurs ou syndics, désignés par les associés, étaient chargés de la vérification de la qualité, des comptes de la fruitière et de la répartition des bénéfices¹⁰³. »

Mais ces structures deviennent rapidement des entreprises gérées par une seule personne. Evoquant le Briançonnais et le Queyras, Pierre Buffault souligne :

L'association n'est souvent que nominale ou très imparfaite, ne comprenant pas la gestion de la fruitière ; les habitants – du village ou de la commune – ou le Conseil municipal – se bornent souvent à réunir des fonds pour la construction de la fruitière, puis à consentir la vente du lait à prix déterminé¹⁰⁴.

En 1899, Emile Cardot mentionne que sur les huit fruitières subventionnées par l'État, trois seulement « fonctionnent encore sous forme coopérative qui avait été adoptée au début, d'après l'exemple de la Franche-Comté¹⁰⁵ ». Dans les cinq autres établissements, le système n'a pu se maintenir, ceux-ci sont gérés par un exploitant achetant le lait à un prix moyen de dix centimes le litre. L'enquête de 1901 ne signale plus que trois fruitières coopératives : Forest-Saint-Julien, Montbardon (Château-Ville-Vieille) et Valpréveyre (Abriès). L'éloignement du véritable statut coopératif ne permet pas aux agriculteurs de bénéficier de la totalité de la plus-value engendrée par la transformation de leur lait.

Hyacinthe Friant indique dès 1892 que « l'esprit d'association » ne se développe pas et ajoute que « l'industrialisation n'a pas tardé à intervenir pour tirer parti de cette déplorable situation¹⁰⁶ ». En effet, la création de la laiterie briançonnaise (société Gravier) à Pont-Cervièrès en 1888, structure de collecte et de transformation, met en péril certaines fruitières. Hyacinthe Friant écrit à ce sujet :

il y a 4 ou 5 ans, une société laitière s'organisait à Briançon pour acheter le lait des cultivateurs au prix dérisoire de 9 et 10 centimes le litre et le transformer à son compte. Cette société possède aujourd'hui 26 laiteries qui travaillent près de 30 000 litres de lait par jour. La laiterie briançonnaise s'empare donc chaque année du plus clair des bénéfices de la petite culture, de plus

¹⁰³ Tivollier et Isnel, 1938, Le Queyras, volume 2, p. 471.

¹⁰⁴ Buffault 1913, p 209.

¹⁰⁵ Cardot, 1900, pp. 17- 18.

¹⁰⁶ Rapport de Friant au préfet du 21-7-1892, AD 05, 7 M 87. Il propose pour relancer les fruitières de faire des conférences dans le Champsaur, le Valgaudemar, le Queyras et le Briançonnais « l'année qui précèdera l'expiration des contrats de vente de lait, c'est-à-dire en 1894 » avec la laiterie briançonnaise.

elle nuit à la renommée que les produits laitiers du département des Hautes-Alpes pourraient facilement acquérir à l'aide de la fruitière¹⁰⁷.

Les forestiers semblent bien moins critiques envers cet établissement, tout en regrettant au début des années 1890 son désengagement, notamment, dans les fruitières du Champsaur et du Valgaudemar qu'il venait de reprendre. La qualité des produits a dû s'améliorer puisque Pierre Buffault évoque « des fromages fins¹⁰⁸ ». En 1907, Félix Briot écrit que la laiterie briançonnaise « est arrivée à concentrer dans quinze centres principaux 12 000 litres par jour, appartenant à cinquante villages dépendant de vingt-trois communes comprises dans un rayon¹⁰⁹ de 120 kilomètres¹¹⁰ ». A cette date, Raoul Blanchard¹¹¹ mentionne que cette laiterie s'est entièrement substituée aux anciennes fruitières à Ristolas, à Abriés et en partie à Arvieux. Indiscutablement, les collectes de lait précipitent la fermeture des fruitières.

Une nouvelle étape après la Première Guerre mondiale

Les archives sur les fruitières postérieures à la Grande Guerre se raréfient. A côté de la diminution de la population agricole consécutive à ce conflit meurtrier, l'exode rural s'accélère. Ceci a pour conséquence l'abandon progressif de certaines pratiques agricoles dont la fabrication du fromage dans les fruitières, à commencer par celles d'été. En dépit de quelques tentatives, comme la coopérative de Pierre Grosse à Molines en 1922¹¹², dont le dossier est traité par le Génie rural de Marseille, peu à peu les fruitières ferment.

De plus, les progrès des transports routiers permettent d'étendre les aires de collecte du lait. « D'abord sceptiques, les producteurs se sont bien vite aperçus des facilités que donne la vente en nature...¹¹³ ». Dans l'entre-deux-guerres, la production laitière augmente fortement, notamment dans le Gapençais, et la pasteurisation se développe. Signe de la forte baisse de la production fromagère, de nouveaux groupes collecteurs se mettent en place. La laiterie Sainturier à Laragne est créée en 1926. Dans les années 1920, à Guillestre¹¹⁴, un particulier collecte du lait dans le Queyras et le Haut Embrunais.

¹⁰⁷ Rapport de Friant au préfet du 21-7-1892, AD 05, 7 M 87. Friant pose aussi la question de la qualité des produits (ajouts de 1,5 à 2 % de margarine dans le lait écrémé pour réaliser des fromages bleus) impliquant d'après lui des difficultés d'écoulement.

¹⁰⁸ Buffault 1913, p. 207.

¹⁰⁹ Arbos 1922, indique que cette laiterie avait installé avant la guerre des succursales dans le Beaumont (Isère). p.338.

¹¹⁰ Briot 1907, p.184-185.

¹¹¹ Blanchard 1949-1950, p. 926.

¹¹² AD 05, 7 M 89.

¹¹³ Guichered, 1933, p. 250.

¹¹⁴ Bernard René, 1932, « Note sur l'économie d'un canton haut-alpin », Bulletin de la

Ce lait pasteurisé près de la gare de Mont-Dauphin est expédié en Provence, principalement vers Marseille et à partir de 1927 sur le littoral azuréen (Cannes et Nice).

La mise en service en 1930 de l'usine Nestlé à Gap accroît les quantités collectées et accélère la fermeture des fruitières ; certaines demeurent comme point de pesée et de ramassage du lait. Raoul Blanchard évoquant le Queyras indique :

Or celles qui avaient résisté à la rafle de la laiterie briançonnaise, devenues d'ailleurs entreprises individuelles, se laissèrent aller à leur tour à l'appât qu'offrait un nouveau tentateur, la société Nestlé à Gap qui depuis 1930 a organisé le ramassage des communes. De sorte qu'aujourd'hui tout le lait du Queyras est contrôlé par deux puissantes sociétés¹¹⁵.

Pour peser face à la collecte, les agriculteurs s'organisent. En 1928 est fondée l'Union laitière du Queyras, suivie en 1929 de celles du Champsaur, puis de l'Embrunais et en 1931 du Syndicat laitier du Briançonnais.

L'enquête laitière de 1932¹¹⁶ mentionne que dix laitiers dits « industriels » détaille très inégale, organisent la collecte qui représente 59 % de la production du département (21,6 millions de litres). Le plus grand ramasseur est l'usine Nestlé qui absorbe 62 % de la collecte, suivi des deux laiteries briançonnaises (14 % pour Gravier et 9 % Ravet) et de la laiterie Sainturier (5 %) qui expédie la plus grande partie du lait à Nice. Mais se trouvent aussi parmi les collecteurs, à côté d'un vendeur de lait à gap, six autres ramassant de petits volumes qu'ils transforment en beurre et fromage dans des établissements issus d'anciennes fruitières. Ils se situent à Laye, Saint-Laurent, Forest-Saint-Julien, Ville-Vieille et Puy-Saint-Vincent. Une seule fruitière coopérative est mentionnée à Puy-Saint-André, traitant 130 000 litres de lait annuellement pour fabriquer du bleu et du beurre. Jean Guichered évoque dans le Queyras la production d'un fromage « analogue au Bleu du Jura, dit de Gex, en employant les méthodes de fabrication suivies sur les plateaux du Haut-Jura¹¹⁷ ». Il ne donne cependant pas de détail sur les quelques petites fruitières qui perdurent dans le secteur¹¹⁸.

Quelques actions sont à nouveau mises en place, ou tentées, pour mieux valoriser le lait. En 1938 est constituée la laiterie coopérative de Briançon et de sa région¹¹⁹, dont le but est « la vente du lait en nature et la fabrication du beurre et fromage ». La même année dans le Queyras, afin d'apporter une plus-value au lait, est étudié un projet de

Société d'Études des Hautes-Alpes, p. 365-381.

¹¹⁵ Blanchard, 1949-1950, p. 930.

¹¹⁶ Citée par J. Guichered, 1933, p. 250.

¹¹⁷ Guichered, 1933, p.248.

¹¹⁸ Un échange de courrier de 1937 entre l'association fruitière d'Abriès et la préfecture, est conservé aux archives, AD 05, 7 M 88.

¹¹⁹ AD 05, 7 M 88.

coopérative de pasteurisation¹²⁰. Raoul Blanchard, en 1950, regrette la disparition des fruitières. « Elles pouvaient donner de beaux bénéfices, qui seraient allés tout droit dans la poche des cultivateurs, sans la pullulation des débuts¹²¹ ».

Le recensement agricole de 1955 indique que huit collecteurs, dominés par Nestlé, ramassent un volume de 25 millions de litres. Le forestier J.P. Rogie écrit à la fin des années 1950 : « Toutes les coopératives fruitières de transformation des produits laitiers sont restées des tentatives éphémères¹²². »

Conclusion

Face aux difficultés de leur vie quotidienne, des Haut-Alpins se sont organisés pour tenter d'améliorer leur condition d'existence en créant des fruitières. Leur objectif reposait sur la valorisation du lait, par la mise en commun de la production et sa transformation en beurre et fromages. Même si la gestion réellement associative a dans bien des cas été de courte durée, ce sont les premières coopératives apparues dans notre région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles précèdent le vaste mouvement coopératif, qui à partir du tout début du xx^e siècle, se met en place dans le secteur oléicole et surtout viticole. Il est aussi intéressant de noter la volonté dans maintes fruitières d'améliorer la qualité des produits. Des actions pionnières, de valorisation locale et qualitative, qui sont aujourd'hui au cœur des politiques de développement durable agricole. Ce travail permet aussi de mettre en exergue une facette moins connue de l'œuvre d'un groupe de forestiers dit « sociaux » qui, à côté des actions de reboisement et de restauration des montagnes, a eu une démarche humaniste en direction des populations locales.

Les fruitières et les coopératives laitières des Alpes du sud ont connu des évolutions opposées¹²³. Au sud du Verdon, dans les Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes, la coopération plus tardive et d'abord fromagère, s'est vite orientée vers la collecte et la pasteurisation du lait en direction de Nice et du littoral. En l'absence de la concurrence de groupes collecteurs comme dans les Hautes-Alpes, ces coopératives, en se fédérant, ont mis en place une véritable filière laitière¹²⁴ qui a bien fonctionné jusqu'au milieu des années 1950. L'arrivée des laits stérilisés, conditionnés en bouteilles de verre, plus chers, mais se conservant deux mois, va changer la donne en ouvrant le marché azuréen à d'autres régions françaises. La proximité dont bénéficiaient les Alpes du sud n'est plus de

¹²⁰ Echanges de courriers notamment entre le sénateur Toy-Riont, les services agricoles et l'Union laitière du Queyras, AD 05, 7 M 87.

¹²¹ Blanchard, 1950, p.930.

¹²² Rogie, 1957-1958, p. 306.

¹²³ Moustier, 2016.

¹²⁴ En 1933, pour s'affranchir du négoce, trois coopératives (Allos, Guillaume, Saint-Sauveur) sont à l'origine de la création d'une union de coopératives, la Centrale laitière de Nice regroupant au départ sept structures.

mise, avec des transports routiers de plus en plus rapides. Vers 1970, l'avènement du lait UHT, de longue conservation et conditionné en briques cartonnées, entraîne un déclin rapide de la production laitière et de ses structures au sud du Verdon. Une production de fromages subsiste dans les montagnes de ces deux départements.

Les Hautes-Alpes, pionnières dans le développement des fruitières fromagères, voient un recul rapide de ces structures après la Première Guerre mondiale. La production laitière en croissance est en grande partie traitée par des industriels, dominés par Nestlé à Gap. Après le second conflit mondial, des coopératives laitières se mettent en place, notamment pour faire face à cet important établissement. Une tradition fromagère perdure, particulièrement dans le Champsaur et le Queyras. Cette histoire des fruitières et cette permanence des usages vont servir d'antériorité pour les demandes de reconnaissance en AOC¹²⁵ en cours, pour le bleu du Queyras et la tomme du Champsaur.

Sources

Archives départementales des Hautes-Alpes, sous-série 7 M, dossiers 87, 88, 89 et 90.

Bibliographie

Allier 1882 : Allier (Charles), « Note sur le rôle économique des fruitières dans les Hautes-Alpes », *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1882, p. 115-130.
Arbos 1913 : Arbos (Philippe), « L'élevage dans les Alpes méridionales », *Bulletin des Halles*, Paris, 1913.

Arbos 1922 : Arbos (Philippe), *La vie pastorale dans les Alpes françaises*, Paris, Armand Colin, 1922.

Blanchard 1949-1950 : Blanchard (Raoul), *Les Alpes occidentales, Les grandes Alpes françaises du Sud*, 2 tomes, Grenoble, Arthaud, 1949-1950.

Buffault 1913 : Buffault (Pierre), *Le Briançonnais forestier et pastoral*, Paris, Berger-Levrault, 1913.

Briot 1880-1881 : Briot (Félix), « Etudes sur l'économie pastorale des Hautes-Alpes », *Revue des Eaux et Forêts*, novembre 1880-1881.

Briot 1896 : Briot (Félix), *Les Alpes françaises, Etudes sur l'économie alpestre et l'application de la loi du 4 avril 1882, à la restauration et à l'amélioration des pâturages*, Paris, Berger-Levrault, 1896.

¹²⁵ Appellation d'origine contrôlée.

Briot 1907 : Briot (Félix), *Nouvelles études sur l'économie alpestre*, Paris, Berger-Levrault, 1907.

Cardot 1900 : Cardot (Emile), *Restauration, aménagement et mise en valeur des pâturages de montagnes*, Paris, Imprimerie nationale, 1900.

Delfosse 2007 : Delfosse Claire, *La France fromagère (1850-1990)*, Lyon, Monde ruraux contemporains, 2007.

Gaduel 1863 : Gaduel (P. A.), *Le Champsaur, son industrie agricole, les fruitières*, Gap, 1863.

Gasdon 2019 : Gasdon (Hervé), *Les sentiers de montagne des forestiers. Itinérance entre la Durance et l'Ubaye*, Val des Prés, Editions Transhumances, 2019.

Guichered 1933 : Guichered (Jean), Hidoux (Jean) et Vernet (Edouard),

L'agriculture du département des Hautes-Alpes, Dijon, 1933.

Métailié 1999 : Métailié (Jean-Paul) « Lutter contre l'érosion : le reboisement des montagnes », Corvol (Andrée) (dir), *Les sources de l'histoire de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 97-106.

Ministère de l'agriculture, 1903, *Enquête sur l'industrie laitière*, Paris, Enquête de 1901.

Moustier 2013 : Moustier (Philippe). « Les espaces pastoraux du Haut-Champsaur et du Valgaudemar », *Provence historique*, T LXIII, janvier-mars, 2013, p. 35-50.

Moustier 2016 : Moustier (Philippe), « Production laitière, fruitières et mouvement coopératif dans les Alpes du Sud (1850-1950) », *Engagements. Cultures politique, guerres, mémoires, monde du travail*, Mélanges en l'honneur de Jean-Marie Guillon, Aix-en-Provence, Presse universitaires de Provence, Le temps de l'histoire, 2016, p. 375-387.

Moustier 2017 : Moustier (Philippe), « Elie Bellon (1848-1890), un fruitier dynamique et reconnu en Valgaudemar », *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2017, p. 207-219.

Moustier 2010 : Moustier (Philippe), Ricard (Daniel) et Rieutort (Laurent), *Réflexion prospective sur la filière laitière bovine dans la région Provence-Alpes- Côte d'Azur*, CERAMAC, MSH Clermont-Ferrand, dactylographié, 2010.

Ricard 1994 : Ricard (Daniel), *Les montagnes fromagères en France*, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 1994.

Ricard 2007 : Ricard (Daniel), « Elevage et transformation laitière dans les Alpes du Sud : l'histoire d'un lent déclin », Gilli (Eric) et Palmero (Beatrice) (dir), *La cultura*

dello scambio sulle Alpi sud-occidentali, Brigati-Genova, Amont/ Intermelion, 2007, p. 231-264.

Rogie 1957-1958 : Rogie (J.-P.), « L'évolution de la production laitière dans le département des Hautes-Alpes », *Bulletin de la Fédération française d'économie alpestre*, n°8, 1957-1958, p. 299-306.